

AL CAPITAL

Société à responsabilité limitée au capital 176 500 Euros
Siège social : 9, Boulevard de Lattre de Tassigny – 35000 RENNES
R.C.S. RENNES – 749 835 930

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 14 MARS 2025

L'an deux-mille vingt cinq,
Le quatorze Mars,
A dix heures.

Au siège social,

S'est réuni l'associé unique, Monsieur Antoine LEBLANC possédant l'ensemble des 3 530 parts sociales de la société, **en Assemblée Générale Extraordinaire**, à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de RENNES (35000), 9 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à RENNES (35000), 14 rue Gilles Languedoc.
- Modification consécutive de l'article 4 des statuts.

L'associé unique met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

PREMIERE DÉCISION

Transfert du siège social

Transfert du siège social de **RENNES (35000), 9 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à RENNES (35000), 14 rue Gilles Languedoc** à compter du 14 Mars 2025

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

Modification des statuts

En conséquence de la décision du transfert du siège social, l'assemblée générale décide de modifier **l'article 4 des statuts** de la manière suivante :

Le siège social est fixé à **RENNES (35000) à 14 rue Gilles Languedoc**

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DÉCISION

Pouvoir

L'Associée Unique, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à Monsieur Antoine LEBLANC, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

Cette décision est adoptée.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique et le gérant, et consigné au registre prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Monsieur Antoine LEBLANC

